



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 22 FEVRIER 2019 A 9H30

***Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur***

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 22 février à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM., François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Joël BELLANGER à M. Christian GABRIEL, Mme Mireille DUFOUR à M. Cédric POISSON, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Gérard POULAIN à M. Alain LIARD et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2019
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Actualités (Prochains Comités Syndicaux, Congrès de la FNCCR, 75ème anniversaire du Débarquement,
- Fête de l'excellence normande, CLE du printemps 2019)
- Transferts de compétences
- Échéancier - 1er semestre 2019

II. DOSSIERS

- Révision des statuts pour l'intégration des compétences à la carte « Petit cycle de l'eau »
- Rapports d'Orientations Budgétaires 2019 (Budget principal - Budget annexe Energies Renouvelables - Budget annexe Mobilité Durable)

III. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Compétence « Energies Renouvelables » - Courtonne la Meurdrac
- Etudes Energétiques - Aides financières - Valdallière, Saint-Omer et de Fresney-le-Puceux

ADMINISTRATION-FINANCES

- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

CONCESSION ELECTRICITE

- Modalités de mise en œuvre des conventions dites « Protocoles B »

CONCESSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical

TRAVAUX

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 2ème tranche 2019
- Programme d'extension du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2019
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2019

SOLIDARITE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Dossier présenté au cours à l'issue des actualités)

- Aides au développement du réseau électrique

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2019, prend acte des communications du Président et valide les dossiers présentés en prévision du Comité Syndical du 28 février 2019.

2019-02/BS/DB-01

AIDES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES - 75EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 15 voix CONTRE la proposition 1 et 8 voix pour :

- **DECIDE** de prendre en charge le contrôle technique des mats concernés ainsi que les procédures de consignation/déconsignation ;
- **DECIDE** d'accorder une aide de 35% pour 2019, aux communes, adhérentes au SDEC ENERGIE, le sollicitant pour la pose/dépose des kakemonos ;
- **Dit** que cette aide sera aussi celle appliquée pour les 4 années suivantes : 2020-2021-2022 et 2023 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-02

AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit de 14 projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Départ de M. Jean-Yves HEURTIN

2019-02/BS/DB-03

TRANSFERTS DE COMPETENCES : COURTONNE-LA-MEURDRAC (ENERGIES RENOUVELABLES) - VALAMBRAY ET ISIGNY-SUR-MER (ECLAIRAGE PUBLIC AVEC OPTION)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.4 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Départ de MM. Abderrahman BOUJRAD et Nicolas JOYAU.

2019-02/BS/DB-04

COURTONNE LA MEURDRAC : TRANSFERT DE LA COMPETENCE «ÉNERGIES RENOUVELABLES» POUR SON PROJET BOIS ENERGIE AVEC CREATION D'UN RESEAU TECHNIQUE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Courtonne-la-Meurdrac ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire un réseau technique bois énergie et de l'exploiter selon les conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence.
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus :

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
| CHAUFFERIE : | 91 500,00 € | REGION | 27 290,00 € |
| RESEAU : | 61 500,00 € | CONSEIL DEPARTEMENTAL | 9 225,00 € |
| ETUDE / MOE : | 20 550,00 € | ADEME | 56 453,00 € |
| | | SDEC ENERGIE | 52 065,00 € |
| | | COLLECTIVITE | 28 517,00 € |
| TOTAL : | 173 550,00 € | | 173 550,00 € |

- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-05ÉTUDES ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES – VALDALLIERE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 900 € à la commune de Valdallière, pour la réalisation d'un audit énergétique avec simulation thermique dynamique sur l'ancienne habitation de l'école primaire de la commune déléguée de Vassy, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-06

Etudes Energétiques - Aides financières – Saint-Omer

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 495,85 € à la commune de Saint-Omer, pour la réalisation d'un audit énergétique sur la mairie et son logement, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-07

ETUDES ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES – FRESNEY-LE-PUCEUX

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 495,85 € à la commune de Fresney-le-Puceux, pour la réalisation d'un audit énergétique sur la mairie, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTÉ** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-08

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer M. Yann LEBOUTEILLER, responsable du contrôle de gestion et de la qualité, Délégué à la Protection des Données du SDEC ENERGIE, à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant

2019-02/BS/DB-09

Modalités de mise en œuvre des conventions dites « Protocoles B »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'hypothèse n°4 à savoir une indemnisation sur la base de 50% de la valeur vénale des terrains selon les modalités précisées ci avant, l'indemnité ne pouvant être inférieure à 250 € ;
- **DECIDE** de fixer les montants de l'indemnité à compter du 1^{er} mars 2019 comme suit :

| En €/m ² | à compter du 1 ^{er} mars 2019 |
|-----------------------|--|
| En zone constructible | 27.50 € |
| Dans les autres zones | 0,870 € |

- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-10

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2^{EME} TRANCHE 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée concernant 4 projets, pour un montant de 82 261,13 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-11

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 2^{ème} tranche 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée concernant 13 projets, pour un montant de 347 725,01 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-12

PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2^{EME} TRANCHE 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée concernant 16 projets, pour un montant de 403 786,56 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-02/BS/DB-13

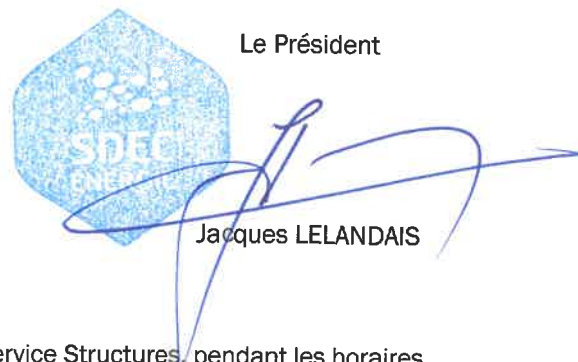
SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – FALAISE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de l'aide proposée de 2 250 € (frais de gestion de l'opérateur inclus) pour un habitant de la commune de Falaise ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Sans autres question, ni information à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h50.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.